

tionner que les incendies désastreux des pénitenciers de Saint-Vincent-de-Paul et de Kingston. Peut-être n'y aurait-il pas eu de révoltes.

En toute justice, je vais lire à la Chambre les changements qui ont été opérés à la veille ou depuis les mutineries:

1. Nulle punition corporelle avant que des témoignages certifiés aient été entendus et que la sentence ait été approuvée par le surintendant.

2. Les prisonniers ne sont plus attachés aux portes des cellules.

3. Fixation d'une période minimum d'exercices en plein air pour les forçats dans les cellules ou employés dans les ateliers—mouvements à demi-systématiques et à demi-libres.

4. Visites plus fréquentes des parents. Les lettres des prisonniers augmentées d'une à trois par mois, mais seulement aux proches parents, ce qui en élimine plusieurs.

5. Les cheveux ne sont plus coupés ras, excepté en ce qui concerne les prisonniers qui se sont déjà échappés d'une maison de correction.

6. L'enseignement obligatoire pour les prisonniers illettrés susceptibles d'apprendre, les leçons étant données durant les heures de travail.

7. Annulation de la règle du silence. Les forçats peuvent converser d'une cellule à l'autre jusqu'à sept heures du soir.

Je remarque que le surintendant Ormond est opposé à ce privilège de la conversation. J'ai lu très attentivement les propositions et les rapports du surintendant Ormond, aussi bien que son rapport spécial sur les révoltes. Il condamne presque complètement la conduite du préfet Smith et du sous-préfet Walsh, c'est-à-dire qu'il rejette une grande partie du blâme,—à tort ou à raison, je l'ignore,—sur ces subalternes. Je me rappelle que, l'hiver dernier, lorsque le ministre de la Justice (M. Guthrie) a parlé sur ce sujet, il a accusé presque uniquement les communistes de ces troubles. Je les déteste très fort, probablement plus que ne les méprise le ministre de la Justice lui-même. (*Exclamations*) Oh! oui, c'est vrai.

M. MACDOUGALL: Que dites-vous de ce syphilitique dont vous avez parlé?

Mlle MACPHAIL: Je laisse cela à vous. Je n'approuve pas la philosophie et la technique du communisme, mais parce qu'elles me répugnent et que je ne veux pas que les communistes deviennent une puissance au Canada, j'ai toujours été en faveur de l'annulation de l'article 98 du Code criminel, car la manière dont nous essayons de nous débarrasser du communisme n'est pas britannique et ne vaut rien. Il n'importe pas tant qu'elle soit anti-britannique, mais elle n'est pas efficace. La première chose que nous saurons est que nous allons avoir des associations Tim Buck dans tout le pays. Je ne suis pas d'accord avec le Gouvernement, mais ce n'est certainement pas

[Mlle Macphail.]

parce que le communisme a mes sympathies. Quelques-unes des méthodes qu'il a employées contre lui sont à peu près les pires auxquelles il pouvait avoir recours dans les circonstances.

Je tiens à faire allusion de nouveau au jugement du juge Deroche, car, après tout, il est aussi authentique que quoi que ce soit. Il dit au bas de la page 6:

Le délit dont je trouve Kirkland coupable est punissable de sept ans d'emprisonnement. Je n'ai pas l'intention de lui infliger sept ans. La mutinerie elle-même n'est pas aussi sérieuse qu'elle aurait pu l'être. Les hommes ont eu la haute main cet après-midi-là, durant quelque temps. Le préfet et son personnel avaient perdu toute maîtrise. Les hommes auraient pu détruire la propriété à leur gré, et user de violence à l'égard du préfet, des fonctionnaires et des gardes. Ils auraient pu presque tous s'échapper, je crois, s'ils l'eussent désiré, mais, généralement parlant, ils n'ont essayé de rien faire de tel. Plus que cela, les chefs, ou je devrais peut-être dire plutôt les orateurs, vu qu'ils nient être des leaders, les orateurs, du moins, ont empêché les hommes de commettre des actes de violence ou de causer des blessures, et, en ce qui concerne Kirkland, il a obéi à cet ordre; il l'a peut-être donné lui-même.

Il ajoute, et j'ai cité ceci samedi soir, mais je le répète à cause de ce que l'on a déclaré:

Revenons à la cause de la révolte. Cette démonstration pacifique, qui a tourné en émeute, avait pour but de donner plus d'importance aux demandes des hommes qui voulaient le redressement de certains griefs, qui leur avait été refusé depuis longtemps et à maintes reprises.

Ce jugement fut rendu le 11 mai 1933, et les révoltes ont eu lieu les 17 et 20 octobre 1932. Je cite encore le rapport:

On a fait droit à plusieurs des griefs à propos desquels cette démonstration a eu lieu, ce qui prouve à l'évidence, selon moi, que ces demandes ont dû être raisonnables.

C'est toujours ce que j'ai dit. Mais il a fallu tout cela, les mutineries, la lettre du major Nickle, qu'elle soit exacte dans tous ses détails ou non, le sermon du Canon Scott et tous nos discours dans cette Chambre pour obtenir que des remèdes fussent appliqués.

L'hon. M. GUTHRIE: Ils l'ont été avant cela,—le 31 décembre 1932.

Mlle MACPHAIL: Toutefois, j'ai mon opinion à moi sur ce sujet, et c'est celle que j'ai exprimée. Le ministre a parlé du système britannique. J'ai lu le volume auquel il a fait allusion, *The Modern English Prison*, et qui-conque le lira constatera que le système anglais est sévère, ce qui est une bonne chose, je crois. Ce n'est pas une question de sévérité, mais une question de justice. Je crois que les prisonniers, tout comme les enfants et les adultes admettent, la sévérité dans une bonne mesure, pourvu qu'elle soit juste et commande le respect de ceux qui l'appliquent. En lisant